

Avis de constitution

SOCIETE « SANGARE & FRERE DE SAMO » en abrégé « SF »

Siège ABIDJAN PORT BOUET Adjouffou en face de la  
pharmacie Chatelet, Lot 5184, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 10/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE & FRERE DE SAMO » en  
abrégé « SF »

Objet :

- TRANSPORT
- COMMERCE GENERAL
- AGRICULTURE
- DIVERS
- Et pour la réalisation de l'objet social :
  - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
  - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
  - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
  - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN PORT BOUET Adjouffou en face de la pharmacie Chatelet, Lot 5184, Ilot 00

Dirigeant(s) M SANGARE SAMBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01640 du 28/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19836/GTCA/RC/2025 du 28/03/2025

